

APPRÉCIEZ DE MANIÈRE RESPONSABLE.

†AUCUN ACHAT REQUIS. Pour consulter le règlement complet du concours et obtenir des renseignements sur les prix, visitez le site Web du concours à l'adresse : http://www.budlight.ca/ca_fr/bsp/summerpass. Vous devez avoir 19 ans ou plus et être un résident du Canada. Pour participer, créez un compte ou connectez-vous à votre compte sur le site Web du concours en (i) balayant le code QR figurant sur les canettes de Bud Light spécialement identifiées ou (ii) visitant le site Web du concours. Les personnes participantes admissibles peuvent soumettre une (1) participation par jour et l'attribuer à l'une des deux catégories de prix pour découvrir s'ils gagnent instantanément un prix. La valeur approximative au détail d'un prix dépendra de la catégorie de prix sélectionnée. †† Il y a 40 prix à gagner parmi chacune des huit périodes de prix hebdomadaires, pour un total de 320 prix. Les prix disponibles varient au cours de chaque période de prix hebdomadaire. Le nombre de prix diminuera au fur et à mesure que des prix seront gagnés. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations reçues, de la catégorie de prix sélectionnée et de la période de participation. L'alcool ne fait pas partie du prix. Les prix peuvent différer de ceux illustrés. Il est obligatoire de répondre correctement à la question réglementaire d'arithmétique pour gagner. Date de clôture du concours : 1^{er} juillet 2024. Les participations quotidiennes doivent être soumises en ligne au plus tard le 1^{er} juillet 2024 à 23 h 59.

Live Nation Canada, Inc. (« Live Nation ») n'est pas un commanditaire du concours et n'est aucunement responsable de l'administration du concours, de la vérification des personnes gagnantes ou de l'attribution des prix. Toutes les demandes de renseignements relativement au concours doivent être acheminées au commanditaire du concours et non à Live Nation. Live Nation est une marque déposée de Live Nation Worldwide, Inc.

**LAISSEZ-PASSER ESTIVAL BUD LIGHT
RÈGLEMENT OFFICIEL**

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE CE RÈGLEMENT OFFICIEL (LE « RÈGLEMENT ») AVANT DE VOUS INSCRIRE AU CONCOURS « LAISSEZ-PASSER ESTIVAL BUD LIGHT » (LE « CONCOURS »). EN S'INSCRIVANT AU CONCOURS, LA PERSONNE PARTICIPANTE SATISFAIT À TOUTES LES EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ CI-DESSOUS ET ACCEPTE D'ÊTRE LIÉE DE FAÇON INCONDITIONNELLE À CE RÈGLEMENT OFFICIEL ET À TOUTES LES DÉCISIONS DE LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE (LE « COMMANDITAIRE DU CONCOURS »).

AUCUN ACHAT REQUIS. VOUS DEVEZ AVOIR 19 ANS OU PLUS ET ÊTRE UNE RÉSIDENTE OU UN RÉSIDENT LÉGAL DU CANADA.

Live Nation Canada, Inc. (« **Live Nation** ») n'est pas un commanditaire du concours et n'est aucunement responsable de l'administration du concours, de la vérification des personnes gagnantes ou de l'attribution des prix. Toutes les demandes de renseignements relativement au concours doivent être acheminées au commanditaire du concours et non à Live Nation.

La National Football League (NFL), ses clubs professionnels membres, NFL Ventures Inc., NFL Ventures LP, NFL Properties LLC, NFL Enterprises LLC, NFL International LLC et chacun de ses filiales, affiliés, propriétaires, actionnaires, administrateurs, directeurs, agents, représentants et employés directs ou indirects (collectivement, les « entités de la NFL ») n'auront aucune responsabilité à l'égard de toute réclamation survenant en lien avec une participation à cette

promotion ou de tout prix décerné. Les entités de la NFL n'ont pas offert ni commandité cette promotion de quelque façon que ce soit.

1. **ADMISSIBILITÉ** : Le concours est ouvert à toute résidente et tout résident légal du Canada qui :

- a) a 19 ans ou plus;
- b) n'est pas un(e) employé(e), un(e) sous-traitant(e), un(e) mandataire ou un(e) représentant(e) de La Brasserie Labatt Limitée (le « **commanditaire du concours** »), Live Nation, This is Blueprint Management Ltd, 2617322 Ontario Inc., Ali Shafae, Todd Brown, Steve Monuk, 9372-7113 Québec Inc, Calgary Exhibition and Stampede Ltd, 54039 Newfoundland & Labrador Ltd d/b/a George Street Association, Veld Music Festival Inc., Cavendish Beach Music Festival Inc., Country Thunder Alberta, LLC, les entités de la NFL, YQM Production Inc., Gestion Evenko Festival Inc., 2353135 Ontario Ltd, Embrace Entertainment Inc., 2483257 Ontario Inc et Platform Entertainment Inc., Veld Music Festival Holdings Inc. et 2024 Zuffa, LLC (collectivement, les « **fournisseurs de prix** ») ou leurs actionnaires, sociétés affiliées, agences et entreprises de distribution respectifs;
- c) n'est pas un(e) employé(e) des autorités provinciales compétentes en matière d'alcool, d'une société ou d'une régie des alcools ou de ses titulaires de permis, détaillant(e)s ou distributeur(-trice)s (les « **autorités provinciales en matière d'alcool** »); et
- d) n'est pas un membre de la famille immédiate (parent, conjoint(e), frère, sœur, enfant) d'une de ces personnes ou domicilié(e) à la même adresse que l'une des personnes susmentionnées.

Les autorités provinciales en matière d'alcool ne sont liées à ce concours d'aucune manière que ce soit et ne sont, de quelque manière que ce soit, aucunement responsables de toute question relative à ce concours.

Pour être admissibles, les personnes participantes doivent avoir un accès à Internet ainsi qu'une adresse électronique valide à la date de leur participation. Les personnes participantes peuvent soumettre une participation quotidienne une fois par jour (tel que défini ci-dessous). Si l'identité d'une personne participante est contestée, la personne titulaire autorisée du compte associé à l'adresse électronique soumise au moment de la participation sera considérée comme la personne participante. La personne assignée à l'adresse électronique par un fournisseur de services en ligne, un fournisseur d'accès Internet ou toute autre organisation responsable de l'attribution de l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise est considérée comme la personne titulaire autorisée du compte. Une personne participante peut être tenue de fournir au commanditaire du concours la preuve qu'elle est la personne titulaire autorisée du compte de l'adresse électronique associée à la participation gagnante.

2. **PÉRIODE DU CONCOURS** : La période du concours comprend huit (8) périodes de prix hebdomadaires distinctes. Ces périodes débutent le ou vers le 1^{er} mai 2024 à minuit (heure avancée de l'Est) et se terminent le 1^{er} juillet 2024 à 23 h 59 (heure avancée de l'Est) (la « **période du concours** »). La quantité et le type de prix pouvant être gagnés par les personnes participantes admissibles au cours de chaque période hebdomadaire varieront, et les dates de chaque période de prix sont les suivantes :

- **Période du concours 1** : du 1^{er} au 13 mai 2024
- **Période du concours 2** : du 14 au 20 mai 2024
- **Période du concours 3** : du 21 au 27 mai 2024
- **Période du concours 4** : du 28 mai au 3 juin 2024
- **Période du concours 5** : du 4 au 10 juin 2024

- **Période du concours 6** : du 11 au 17 juin 2024
- **Période du concours 7** : du 18 au 24 juin 2024
- **Période du concours 8** : du 25 juin au 1^{er} juillet 2024

(Chacune, une « **période de prix** » et, collectivement, les « **périodes de prix hebdomadaires** ».)

3. **COMMENT JOUER** : Pour participer au concours, les personnes doivent avoir un accès à Internet et une adresse électronique valide. Pendant la période du concours, les personnes participantes peuvent (a) balayer un code QR figurant sur les canettes de 355 mL ou 473 mL situées à l'intérieur des caisses de Bud Light spécialement identifiées (« **produit** »); ou (b) visiter le site <http://www.budlight.ca/SummerPass> (le « **site Web du concours** ») pour participer au concours sans faire d'achat (voir la section « **Aucun achat requis** », ci-dessous). Après avoir balayé un code QR valide, les personnes participantes seront redirigées vers le site Web du concours où elles pourront consulter le règlement complet et les prix offerts pour la période de prix applicable, et où elles seront invitées à créer un compte. **Toutes les personnes participantes sont tenues de créer un compte et de s'y connecter avant de participer au concours.**

- a) **Créer un compte.** Pour créer un compte, les personnes doivent :
- i) remplir le formulaire d'inscription en entier en fournissant une adresse électronique valide, leur nom légal complet, leur numéro de téléphone et leur date de naissance;
 - ii) confirmer qu'elles sont âgées de 19 ans ou plus et qu'elles sont des résidentes légales du Canada;
 - iii) accepter d'être liées par le règlement du concours, les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité du commanditaire du concours; et
 - iv) créer un mot de passe unique pour le compte.

Une fois ces renseignements fournis, un code de vérification unique sera envoyé à l'adresse électronique associée au compte de la personne participante. Les personnes participantes devront utiliser ce code de vérification afin de vérifier leur adresse électronique et de se connecter à leur compte avant de pouvoir soumettre une participation quotidienne. Il est fortement recommandé de ne pas divulguer votre mot de passe unique à qui que ce soit. Le commanditaire du concours ne vous demandera jamais votre mot de passe dans le cadre d'une communication non sollicitée, telle que des lettres, des appels téléphoniques ou des messages électroniques.

- b) **Soumettre une participation quotidienne.** Pour soumettre chaque participation, les personnes participantes devront balayer un code QR valide ou se rendre sur le site Web du concours et se connecter à leur compte à l'aide de leur mot de passe unique. Les personnes participantes peuvent soumettre une (1) participation par jour (entre 0 h 01 et 23 h 59, heure avancée de l'Est, chaque jour civil) (« **jour** ») (chacune, une « **participation quotidienne** »). Une fois connectées, les personnes participantes seront redirigées vers la page des prix du concours où elles pourront attribuer leur participation quotidienne à l'une (1) des deux (2) catégories de prix : (1) Voyages ou (2) Marchandise et billets (chacune, une « **catégorie de prix** ») (voir la section « **Prix** » pour plus de détails). Elles pourront ensuite cliquer sur « Soumettre » pour voir immédiatement un message confirmant si elles gagnent « instantanément » un prix dans la catégorie de prix sélectionnée (chacune, une « **personne gagnante potentielle** »). Les personnes participantes qui n'ont pas gagné pourront retenter leur chance le jour suivant.

CHAQUE PERSONNE GAGNANTE EST CONSIDÉRÉE COMME UNE PERSONNE GAGNANTE POTENTIELLE DANS L'ATTENTE DE LA VÉRIFICATION DE SON ADMISSIBILITÉ, DE LA RÉPONSE CORRECTE À UNE QUESTION D'ARITHMÉTIQUE RÉGLEMENTAIRE ET D'UNE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AVEC LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL. L'IDENTITÉ DE TOUTES LES PERSONNES GAGNANTES POTENTIELLES D'UN PRIX EST SOUMISE À LA VÉRIFICATION DU COMMANDITAIRE OU DE L'ADMINISTRATEUR DU CONCOURS, DONT LES DÉCISIONS SONT DÉFINITIVES ET CONTRAIGNANTES POUR TOUT CE QUI A TRAIT À LA PROMOTION. UNE PERSONNE PARTICIPANTE N'EST PAS GAGNANTE D'UN PRIX, MÊME SI ELLE A REÇU UN MESSAGE DE GAIN INSTANTANÉ, TANT QUE SON ADMISSIBILITÉ N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉE ET QU'ELLE N'A PAS ÉTÉ INFORMÉE DE LA FIN DE LA VÉRIFICATION. LE COMMANDITAIRE DU CONCOURS N'ACCEPTERA PAS DE CAPTURES D'ÉCRAN OU D'AUTRES PREUVES DE GAIN EN REMPLACEMENT DE SON PROCESSUS DE VALIDATION.

Limite d'une (1) participation quotidienne par personne, par jour pendant la période du concours. Les participations doivent être reçues avant la date de clôture du concours. Les participations reçues après la date de clôture du concours seront nulles et non avenues. Le commanditaire du concours se réserve le droit de disqualifier une participation pour quelque raison que ce soit, à sa seule discrétion. Toutes les décisions du commanditaire du concours sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un appel. Il n'existe aucune autre forme de soumission d'une participation que celles mentionnées ci-dessus. Plusieurs personnes participantes ne peuvent pas partager le même courriel. Les personnes participantes ne peuvent pas participer avec plusieurs courriels ni utiliser un autre appareil pour participer sous plusieurs identités. Toute personne participante qui tente de participer avec plusieurs courriels ou comptes sous plusieurs identités sera disqualifiée et perdra tout prix gagné, à la seule discrétion du commanditaire du concours.

Le commanditaire du concours n'assume aucune responsabilité en cas d'incapacité d'une personne participante potentielle à participer avec succès à un tirage pour quelque raison que ce soit ou pour les prix non réclamés ou non attribués. Le commanditaire du concours n'est pas responsable des demandes de participation tardives, perdues, endommagées, mal acheminées, mutilées, déformées, illisibles ou incomplètes. Une preuve de transmission (par exemple, des captures d'écran) ne constitue pas une preuve de réception.

4. AUCUN ACHAT REQUIS : Pour recevoir une participation quotidienne sans faire d'achat, les personnes participantes peuvent balayer n'importe quel code QR valide figurant sur les produits admissibles du commanditaire du concours, sur le matériel promotionnel dans les points de vente, sur tout autre matériel promotionnel numérique ou en visitant le <http://www.budlight.ca/SummerPass> pour créer un compte et participer au concours une fois par jour, comme indiqué dans la section « **Comment jouer** ».

5. PRIX : Il y a trois cent vingt (320) prix « instantanés » à gagner, soit quarante (40) prix pendant chaque période de prix. Chaque jour, les personnes participantes admissibles auront le choix d'attribuer leur participation quotidienne à l'une (1) des deux (2) catégories de prix. La description complète des prix figure plus loin dans cette section.

Les prix offerts pour chaque catégorie de prix pendant la période de prix applicable sont les suivants :

Période de participation	Voyages	Expériences et marchandise
--------------------------	---------	----------------------------

<p>Période de prix 1 : du 1^{er} au 13 mai 2024</p>	<p>Un (1) voyage pour assister à un concert au Budweiser Stage</p> <p>Un (1) voyage pour assister au festival ÎLESONIQ</p> <p>Un (1) voyage pour assister à l'Electric Island Music Festival</p> <p>Un (1) voyage pour assister au VELD Music Festival</p>	<p>Une (1) expérience au Budweiser Stage</p> <p>Une (1) expérience au Calgary Stampede</p> <p>Une (1) expérience au George Street Festival</p> <p>Une (1) expérience au festival ÎLESONIQ</p> <p>Une (1) expérience au Cavendish Beach Music Festival</p> <p>Une (1) expérience au VELD</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux NFLShop.ca</p> <p>Cinq (5) ensembles pour le barbecue</p> <p>Cinq (5) ensembles de jeux pour les longues fins de semaine</p> <p>Cinq (5) ensembles pour relaxer dans la cour arrière</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux UFCstore.com</p> <p>Cinq (5) ensembles pour un bar à la maison</p>
<p>Période de prix 2 : du 14 au 20 mai 2024</p>	<p>Un (1) voyage pour assister à un concert au Budweiser Stage</p> <p>Un (1) voyage pour assister au festival ÎLESONIQ</p> <p>Un (1) voyage pour assister à l'Electric Island Music Festival</p> <p>Un (1) voyage pour assister au VELD Music Festival</p>	<p>Une (1) expérience au Budweiser Stage</p> <p>Une (1) expérience au Calgary Stampede</p> <p>Une (1) expérience au George Street Festival</p> <p>Une (1) expérience au festival ÎLESONIQ</p> <p>Une (1) expérience au Cavendish Beach Music Festival</p> <p>Une (1) expérience au VELD</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux NFLShop.ca</p> <p>Cinq (5) ensembles pour le barbecue</p> <p>Cinq (5) ensembles de jeux pour les longues fins de semaine</p> <p>Cinq (5) ensembles pour relaxer dans la cour arrière</p>

		<p>Cinq (5) cartes-cadeaux UFCstore.com</p> <p>Cinq (5) ensembles pour un bar à la maison</p>
<p>Période de prix 3 : du 21 au 27 mai 2024</p>	<p>Un (1) voyage pour assister à un concert au Budweiser Stage</p> <p>Un (1) voyage pour assister au Calgary Stampede</p> <p>Un (1) voyage pour assister à l'Escapade Music Festival</p> <p>Un (1) voyage pour assister au Country Thunder Music</p>	<p>Une (1) expérience au Budweiser Stage</p> <p>Une (1) expérience au Calgary Stampede</p> <p>Une (1) expérience au George Street Festival</p> <p>Une (1) expérience au festival ÎLESONIQ</p> <p>Une (1) expérience au Cavendish Beach Music Festival</p> <p>Une (1) expérience au VELD</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux NFLShop.ca</p> <p>Cinq (5) ensembles pour le barbecue</p> <p>Cinq (5) ensembles de jeux pour les longues fins de semaine</p> <p>Cinq (5) ensembles pour relaxer dans la cour arrière</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux UFCstore.com</p> <p>Cinq (5) ensembles pour un bar à la maison</p>
<p>Période de prix 4 : du 28 mai au 3 juin 2024</p>	<p>Un (1) voyage pour assister à un concert au Budweiser Stage</p> <p>Un (1) voyage pour assister au Calgary Stampede</p> <p>Un (1) voyage pour assister à l'Escapade Music Festival</p> <p>Un (1) voyage pour assister au Country Thunder Music</p>	<p>Une (1) expérience au Budweiser Stage</p> <p>Une (1) expérience au Calgary Stampede</p> <p>Une (1) expérience au George Street Festival</p> <p>Une (1) expérience au festival ÎLESONIQ</p> <p>Une (1) expérience au Cavendish Beach Music Festival</p> <p>Une (1) expérience au VELD</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux NFLShop.ca</p> <p>Cinq (5) ensembles pour le barbecue</p>

		<p>Cinq (5) ensembles de jeux pour les longues fins de semaine</p> <p>Cinq (5) ensembles pour relaxer dans la cour arrière</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux UFCstore.com</p> <p>Cinq (5) ensembles pour un bar à la maison</p>
<p>Période de prix 5 : du 4 au 10 juin 2024</p>	<p>Un (1) voyage pour assister à un concert au Budweiser Stage</p> <p>Un (1) voyage pour assister au Calgary Stampede</p> <p>Un (1) voyage pour assister au George Street Festival</p> <p>Un (1) voyage pour assister au Cavendish Beach Festival</p>	<p>Une (1) expérience au Budweiser Stage</p> <p>Une (1) expérience au Calgary Stampede</p> <p>Une (1) expérience au George Street Festival</p> <p>Une (1) expérience au festival ÎLESONIQ</p> <p>Une (1) expérience au Cavendish Beach Music Festival</p> <p>Une (1) expérience au VELD</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux NFLShop.ca</p> <p>Cinq (5) ensembles pour le barbecue</p> <p>Cinq (5) ensembles de jeux pour les longues fins de semaine</p> <p>Cinq (5) ensembles pour relaxer dans la cour arrière</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux UFCstore.com</p> <p>Cinq (5) ensembles pour un bar à la maison</p>
<p>Période de prix 6 : du 11 au 17 juin 2024</p>	<p>Un (1) voyage pour assister à un concert au Budweiser Stage</p> <p>Un (1) voyage pour assister au Calgary Stampede</p> <p>Un (1) voyage pour assister au George Street Festival</p> <p>Un (1) voyage pour assister au Cavendish Beach Festival</p>	<p>Une (1) expérience au Budweiser Stage</p> <p>Une (1) expérience au Calgary Stampede</p> <p>Une (1) expérience au George Street Festival</p> <p>Une (1) expérience au festival ÎLESONIQ</p> <p>Une (1) expérience au Cavendish Beach Music Festival</p>

		<p>Une (1) expérience au VELD</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux NFLShop.ca</p> <p>Cinq (5) ensembles pour le barbecue</p> <p>Cinq (5) ensembles de jeux pour les longues fins de semaine</p> <p>Cinq (5) ensembles pour relaxer dans la cour arrière</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux UFCstore.com</p> <p>Cinq (5) ensembles pour un bar à la maison</p>
<p>Période de prix 7 : du 18 au 24 juin 2024</p>	<p>Un (1) voyage pour assister à un concert au Budweiser Stage</p> <p>Un (1) voyage pour assister au Calgary Stampede</p> <p>Un (1) voyage pour assister au Chasing Summer</p> <p>Un (1) voyage pour assister au YQM Country Fest</p>	<p>Une (1) expérience au Budweiser Stage</p> <p>Une (1) expérience au Calgary Stampede</p> <p>Une (1) expérience au George Street Festival</p> <p>Une (1) expérience au festival ÎLESONIQ</p> <p>Une (1) expérience au Cavendish Beach Music Festival</p> <p>Une (1) expérience au VELD</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux NFLShop.ca</p> <p>Cinq (5) ensembles pour le barbecue</p> <p>Cinq (5) ensembles de jeux pour les longues fins de semaine</p> <p>Cinq (5) ensembles pour relaxer dans la cour arrière</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux UFCstore.com</p> <p>Cinq (5) ensembles pour un bar à la maison</p>
<p>Période de prix 8 : du 25 juin au 1^{er} juillet 2024</p>	<p>Un (1) voyage pour assister à un concert au Budweiser Stage</p> <p>Un (1) voyage pour assister au Calgary Stampede</p>	<p>Une (1) expérience au Budweiser Stage</p> <p>Une (1) expérience au Calgary Stampede</p>

	<p>Un (1) voyage pour assister au Chasing Summer</p> <p>Un (1) voyage pour assister au YQM Country Fest</p>	<p>Une (1) expérience au George Street Festival</p> <p>Une (1) expérience au festival ÎLESONIQ</p> <p>Une (1) expérience au Cavendish Beach Music Festival</p> <p>Une (1) expérience au VELD</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux NFLShop.ca</p> <p>Cinq (5) ensembles pour le barbecue</p> <p>Cinq (5) ensembles de jeux pour les longues fins de semaine</p> <p>Cinq (5) ensembles pour relaxer dans la cour arrière</p> <p>Cinq (5) cartes-cadeaux UFCstore.com</p> <p>Cinq (5) ensembles pour un bar à la maison</p>
--	---	--

Voyages à gagner

1. Un (1) voyage pour deux (2) personnes pour assister à un concert au Budweiser Stage à Toronto, en Ontario.

Un (1) voyage à Toronto, en Ontario, pour une (1) personne gagnante et son invité(e) (deux [2] personnes au total), y compris le billet d’avion aller-retour en classe économique à partir de l’aéroport international canadien le plus proche du domicile de la personne gagnante, (ou un montant pouvant aller jusqu’à 500 \$ CA pour le transport si la personne gagnante habite à moins de 400 km du centre-ville de Toronto, à la discrétion du commanditaire du concours), deux (2) billets pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister à un (1) concert au Budweiser Stage pendant la saison des spectacles 2024, tel que choisi par la personne gagnante (sous réserve de disponibilité et à la discrétion du commanditaire du concours); deux (2) nuitées (en occupation double) à l’hôtel sélectionné par le commanditaire du concours; le transport terrestre entre l’aéroport et l’hôtel, et entre l’hôtel et le lieu du concert aux dates choisies (telles que déterminées par le commanditaire du concours), un montant de 400 \$ CA en argent de poche (payable uniquement à la personne gagnante sous forme de virement bancaire Interac ou de carte de crédit prépayée, à la discrétion du commanditaire du concours), ainsi que les taxes sur les services compris dans le prix. La personne gagnante et son invité(e) doivent être disponibles pour voyager à tout moment à ces dates. La valeur approximative au détail est de 6 500 \$ CA et ne peut être échangée, en totalité ou en partie, contre de l’argent comptant, ni être transférée (à la discrétion du commanditaire du concours). La valeur au détail approximative peut varier selon l’adresse du domicile de la personne gagnante. Les billets sont échangeables jusqu’au 31 décembre 2024 ou jusqu’à épuisement des stocks.

La personne gagnante et son invité(e) doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation sur place d'une pièce d'identité avec photo valide pour une vérification de l'âge ou à des fins d'identification, si cela est demandé. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter les sections « **Conditions relatives aux billets** » et « **Conditions relatives au voyage** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Voyage pour assister à un concert au Budweiser Stage** »).

2. Un (1) voyage pour deux (2) personnes pour assister au festival ÎLESONIQ à Montréal, au Québec.

Un (1) voyage à Montréal, au Québec, pour une (1) personne gagnante et son invité(e) (deux [2] personnes au total), y compris le billet d'avion aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international canadien le plus proche du domicile de la personne gagnante, (ou un montant pouvant aller jusqu'à 500 \$ CA pour le transport si la personne gagnante habite à moins de 400 km du centre-ville de Montréal, à la discrétion du commanditaire du concours), deux (2) billets d'admission générale de deux jours pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister au festival ÎLESONIQ au parc Jean-Drapeau (les 10 et 11 août 2024), deux (2) nuitées (en occupation double) à l'hôtel sélectionné par le commanditaire du concours, le transport terrestre entre l'aéroport et l'hôtel, et entre l'hôtel et le lieu du festival aux dates choisies (telles que déterminées par le commanditaire du concours), un montant de 400 \$ CA en argent de poche (payable uniquement à la personne gagnante sous forme de virement bancaire Interac ou de carte de crédit prépayée, à la discrétion du commanditaire du concours), ainsi que les taxes sur les services compris dans le prix. La personne gagnante et son invité(e) doivent être disponibles pour voyager à tout moment à ces dates. Les dates de voyage sont du 10 au 12 août 2024 (sous réserve de modifications à la discrétion du commanditaire du concours). La valeur approximative au détail est de 6 500 \$ CA et ne peut être échangée, en totalité ou en partie, contre de l'argent comptant, ni être transférée (à la discrétion du commanditaire du concours). La valeur au détail approximative peut varier selon l'adresse du domicile de la personne gagnante. La personne gagnante et son invité(e) doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation sur place d'une pièce d'identité avec photo valide pour une vérification de l'âge ou à des fins d'identification, si cela est demandé. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter les sections « **Conditions relatives aux billets** » et « **Conditions relatives au voyage** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Voyage pour assister au festival ÎLESONIQ** »).

3. Un (1) voyage pour deux (2) personnes pour assister à l'Electric Island Music Festival à Toronto, en Ontario.

Un (1) voyage à Toronto, en Ontario, pour une (1) personne gagnante et son invité(e) (deux [2] personnes au total), y compris le billet d'avion aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international canadien le plus proche du domicile de la personne gagnante, (ou un montant pouvant aller jusqu'à 500 \$ CA pour le transport si la personne gagnante habite à moins de 400 km du centre-ville de Toronto, à la discrétion du commanditaire du concours), deux (2) billets d'admission générale de deux jours pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister à l'Electric Island Music Festival (les 1^{er} et 2 septembre 2024), deux (2) nuitées (en occupation double) à l'hôtel sélectionné par le commanditaire du concours, le transport terrestre entre l'aéroport et l'hôtel, et entre l'hôtel

et le lieu du festival aux dates choisies (telles que déterminées par le commanditaire du concours), un montant de 400 \$ CA en argent de poche (payable uniquement à la personne gagnante sous forme de virement bancaire Interac ou de carte de crédit prépayée, à la discrétion du commanditaire du concours), ainsi que les taxes sur les services compris dans le prix. Les dates de voyage sont du 1^{er} au 3 septembre 2024 (sous réserve de modifications à la discrétion du commanditaire du concours). La personne gagnante et son invité(e) doivent être disponibles pour voyager à tout moment à ces dates. La valeur approximative au détail est de 6 500 \$ CA et ne peut être échangée, en totalité ou en partie, contre de l'argent comptant, ni être transférée (à la discrétion du commanditaire du concours). La valeur au détail approximative peut varier selon l'adresse du domicile de la personne gagnante. La personne gagnante et son invité(e) doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation sur place d'une pièce d'identité avec photo valide pour une vérification de l'âge ou à des fins d'identification, si cela est demandé. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter les sections « **Conditions relatives aux billets** » et « **Conditions relatives au voyage** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Voyage pour assister à l'Electric Island Music Festival** »).

4. Un (1) voyage pour deux (2) personnes pour assister au VELD Music Festival à Toronto, en Ontario.

Un (1) voyage à Toronto, en Ontario, pour une (1) personne gagnante et son invité(e) (deux [2] personnes au total), y compris le billet d'avion aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international canadien le plus proche du domicile de la personne gagnante, (ou un montant pouvant aller jusqu'à 500 \$ CA pour le transport si la personne gagnante habite à moins de 400 km du centre-ville de Toronto, à la discrétion du commanditaire du concours), deux (2) billets d'admission générale de trois jours pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister au VELD Music Festival (du 2 au 4 août 2024) au Downsview Park à Toronto, en Ontario, trois (3) nuitées (en occupation double) à l'hôtel sélectionné par le commanditaire du concours, le transport terrestre entre l'aéroport et l'hôtel, et entre l'hôtel et le lieu du festival aux dates choisies (telles que déterminées par le commanditaire du concours), un montant de 400 \$ CA en argent de poche (payable uniquement à la personne gagnante sous forme de virement bancaire Interac ou de carte de crédit prépayée, à la discrétion du commanditaire du concours), ainsi que les taxes sur les services compris dans le prix. Les dates de voyage sont du 2 au 4 août 2024 (sous réserve de modifications à la discrétion du commanditaire du concours). La personne gagnante et son invité(e) doivent être disponibles pour voyager à tout moment à ces dates. La valeur approximative au détail est de 6 500 \$ CA et ne peut être échangée, en totalité ou en partie, contre de l'argent comptant, ni être transférée (à la discrétion du commanditaire du concours). La valeur au détail approximative peut varier selon l'adresse du domicile de la personne gagnante. La personne gagnante et son invité(e) doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation sur place d'une pièce d'identité avec photo valide pour une vérification de l'âge ou à des fins d'identification, si cela est demandé. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter les sections « **Conditions relatives aux billets** » et « **Conditions relatives au voyage** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Voyage pour assister au VELD Music Festival** »).

5. Un (1) voyage pour deux (2) personnes pour assister à l'Escapade Music Festival à Ottawa, en Ontario.

Un (1) voyage à Ottawa, en Ontario, pour une (1) personne gagnante et son invité(e) (deux [2] personnes au total), y compris le billet d'avion aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international canadien le plus proche du domicile de la personne gagnante, (ou un montant pouvant aller jusqu'à 500 \$ CA pour le transport si la personne gagnante habite à moins de 400 km du centre-ville de Toronto, à la discrétion du commanditaire du concours), deux (2) billets d'admission générale de trois jours pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister à l'Escapade Music Festival (du 21 au 23 juin 2024) au Lansdowne Park, trois (3) nuitées (en occupation double) à l'hôtel sélectionné par le commanditaire du concours, le transport terrestre entre l'aéroport et l'hôtel, et entre l'hôtel et le lieu du festival aux dates choisies (telles que déterminées par le commanditaire du concours), un montant de 400 \$ CA en argent de poche (payable uniquement à la personne gagnante sous forme de virement bancaire Interac ou de carte de crédit prépayée, à la discrétion du commanditaire du concours), ainsi que les taxes sur les services compris dans le prix. Les dates de voyage sont du 21 au 24 juin 2024 (sous réserve de modifications à la discrétion du commanditaire du concours). La personne gagnante et son invité(e) doivent être disponibles pour voyager à tout moment à ces dates. La valeur approximative au détail est de 6 500 \$ CA et ne peut être échangée, en totalité ou en partie, contre de l'argent comptant, ni être transférée (à la discrétion du commanditaire du concours). La valeur au détail approximative peut varier selon l'adresse du domicile de la personne gagnante. La personne gagnante et son invité(e) doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement (<https://www.escapademf.com/faq>), y compris, mais sans s'y limiter, la présentation sur place d'une pièce d'identité avec photo valide pour une vérification de l'âge ou à des fins d'identification, si cela est demandé. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter les sections « **Conditions relatives aux billets** » et « **Conditions relatives au voyage** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Voyage pour assister à l'Escapade Music Festival** »).

6. Un (1) voyage pour deux (2) personnes pour assister au Country Thunder Music Festival à Calgary, en Alberta.

Un (1) voyage à Calgary, en Alberta, pour une (1) personne gagnante et son invité(e) (deux [2] personnes au total), y compris le billet d'avion aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international canadien le plus proche du domicile de la personne gagnante, (ou un montant pouvant aller jusqu'à 500 \$ CA pour le transport si la personne gagnante habite à moins de 400 km du centre-ville de Calgary, à la discrétion du commanditaire du concours), deux (2) billets pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister au Country Thunder Music Festival (du 16 au 18 août 2024), trois (3) nuitées (en occupation double) à l'hôtel sélectionné par le commanditaire du concours, le transport terrestre entre l'aéroport et l'hôtel, et entre l'hôtel et le lieu du festival aux dates choisies (telles que déterminées par le commanditaire du concours), un montant de 400 \$ CA en argent de poche (payable uniquement à la personne gagnante sous forme de virement bancaire Interac ou de carte de crédit prépayée, à la discrétion du commanditaire du concours), ainsi que les taxes sur les services compris dans le prix. Les dates de voyage sont du 16 au 19 août 2024 (sous réserve de modifications à la discrétion du commanditaire du concours). La personne gagnante et son invité(e) doivent être disponibles pour voyager à tout moment à ces dates. La valeur approximative au détail est de 6 500 \$ CA et ne peut être échangée, en totalité ou en partie, contre de l'argent comptant, ni être transférée (à la discrétion du commanditaire du concours). La valeur au

détail approximative peut varier selon l'adresse du domicile de la personne gagnante. La personne gagnante et son invité(e) doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation sur place d'une pièce d'identité avec photo valide pour une vérification de l'âge ou à des fins d'identification, si cela est demandé. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives au voyage** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Voyage pour assister au Country Thunder Music Festival** »).

7. Un (1) voyage pour deux (2) personnes pour assister au Calgary Stampede à Calgary, en Alberta.

Un (1) voyage à Calgary, en Alberta, pour une (1) personne gagnante et son invité(e) (deux [2] personnes au total), y compris le billet d'avion aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international canadien le plus proche du domicile de la personne gagnante, (ou un montant pouvant aller jusqu'à 500 \$ CA pour le transport si la personne gagnante habite à moins de 400 km du centre-ville de Calgary, à la discrétion du commanditaire du concours), deux (2) billets pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister au Calgary Stampede (du 5 au 7 juillet 2024), deux (2) nuitées (en occupation double) à l'hôtel sélectionné par le commanditaire du concours, le transport terrestre entre l'aéroport et l'hôtel, et entre l'hôtel et le lieu du festival aux dates choisies (telles que déterminées par le commanditaire du concours), un montant de 250 \$ CA en argent de poche (payable uniquement à la personne gagnante sous forme de virement bancaire Interac ou de carte de crédit prépayée, à la discrétion du commanditaire du concours), ainsi que les taxes sur les services compris dans le prix. Les dates de voyage sont du 5 au 7 juillet 2024 (sous réserve de modifications à la discrétion du commanditaire du concours). La personne gagnante et son invité(e) doivent être disponibles pour voyager à tout moment à ces dates. La valeur approximative au détail est de 6 500 \$ CA et ne peut être échangée, en totalité ou en partie, contre de l'argent comptant, ni être transférée (à la discrétion du commanditaire du concours). La valeur au détail approximative peut varier selon l'adresse du domicile de la personne gagnante. La personne gagnante et son invité(e) doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation sur place d'une pièce d'identité avec photo valide pour une vérification de l'âge ou à des fins d'identification, si cela est demandé. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives au voyage** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Voyage pour assister au Calgary Stampede** »).

8. deux (2) personnes pour assister au George Street Festival à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Un (1) voyage à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, pour une (1) personne gagnante et son invité(e) (deux [2] personnes au total), y compris le billet d'avion aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international canadien le plus proche du domicile de la personne gagnante, (ou un montant pouvant aller jusqu'à 500 \$ CA pour le transport si la personne gagnante habite à moins de 400 km du centre-ville de St. John's, à la discrétion du commanditaire du concours), deux (2) billets pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister au George Street Festival (du 1^{er} au 3 août 2024), deux (2) nuitées (en occupation double) à l'hôtel sélectionné par le commanditaire du concours, le transport terrestre entre l'aéroport et l'hôtel, et entre l'hôtel et le lieu du festival aux dates choisies (telles que déterminées par le commanditaire du concours), un montant de

250 \$ CA en argent de poche (payable uniquement à la personne gagnante sous forme de virement bancaire Interac ou de carte de crédit prépayée, à la discrétion du commanditaire du concours), ainsi que les taxes sur les services compris dans le prix. Les dates de voyage sont du 1^{er} au 3 août 2024 (sous réserve de modifications à la discrétion du commanditaire du concours). La personne gagnante et son invité(e) doivent être disponibles pour voyager à tout moment à ces dates. La valeur approximative au détail est de 6 500 \$ CA et ne peut être échangée, en totalité ou en partie, contre de l'argent comptant, ni être transférée (à la discrétion du commanditaire du concours). La valeur au détail approximative peut varier selon l'adresse du domicile de la personne gagnante. La personne gagnante et son invité(e) doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation sur place d'une pièce d'identité avec photo valide pour une vérification de l'âge ou à des fins d'identification, si cela est demandé. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives au voyage** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Voyage pour assister au George Street Festival** »).

9. Un (1) voyage pour deux (2) personnes pour assister au Cavendish Beach Music Festival à Cavendish, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Un (1) voyage à Cavendish, à l'Île-du-Prince-Édouard, pour une (1) personne gagnante et son invité(e) (deux [2] personnes au total), y compris le billet d'avion aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international canadien le plus proche du domicile de la personne gagnante, (ou un montant pouvant aller jusqu'à 500 \$ CA pour le transport si la personne gagnante habite à moins de 400 km du centre-ville de Charlottetown, à la discrétion du commanditaire du concours), deux (2) billets pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister au Cavendish Beach Music Festival (du 5 au 7 juillet 2024), trois (3) nuitées (en occupation double) à l'hôtel sélectionné par le commanditaire du concours, le transport terrestre entre l'aéroport et l'hôtel, et entre l'hôtel et le lieu du festival aux dates choisies (telles que déterminées par le commanditaire du concours), un montant de 400 \$ CA en argent de poche (payable uniquement à la personne gagnante sous forme de virement bancaire Interac ou de carte de crédit prépayée, à la discrétion du commanditaire du concours), ainsi que les taxes sur les services compris dans le prix. Les dates de voyage sont du 5 au 8 juillet 2024 (sous réserve de modifications à la discrétion du commanditaire du concours). La personne gagnante et son invité(e) doivent être disponibles pour voyager à tout moment à ces dates. La valeur approximative au détail est de 6 500 \$ CA et ne peut être échangée, en totalité ou en partie, contre de l'argent comptant, ni être transférée (à la discrétion du commanditaire du concours). La valeur au détail approximative peut varier selon l'adresse du domicile de la personne gagnante. La personne gagnante et son invité(e) doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation sur place d'une pièce d'identité avec photo valide pour une vérification de l'âge ou à des fins d'identification, si cela est demandé. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives au voyage** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Voyage pour assister au Cavendish Beach Music Festival** »).

10. Un (1) voyage pour deux (2) personnes pour assister au Festival Chasing Summer à Calgary, en Alberta.

Un (1) voyage à Calgary, en Alberta, pour une (1) personne gagnante et son invité(e) (deux [2] personnes au total), y compris le billet d'avion aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international canadien le plus proche du domicile de la personne gagnante, (ou un montant pouvant aller jusqu'à 500 \$ CA pour le transport si la personne gagnante habite à moins de 400 km du centre-ville de Calgary, à la discrétion du commanditaire du concours), deux (2) billets d'admission générale de deux jours pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister au Chasing Summer au Max Bell Centre Festival Grounds (les 3 et 4 août 2024), deux (2) nuitées (en occupation double) à l'hôtel sélectionné par le commanditaire du concours, le transport terrestre entre l'aéroport et l'hôtel, et entre l'hôtel et le lieu du festival aux dates choisies (telles que déterminées par le commanditaire du concours), un montant de 250 \$ CA en argent de poche (payable uniquement à la personne gagnante sous forme de virement bancaire Interac ou de carte de crédit prépayée, à la discrétion du commanditaire du concours), ainsi que les taxes sur les services compris dans le prix. Les dates de voyage sont du 3 au 5 août 2024 (sous réserve de modifications à la discrétion du commanditaire du concours). La personne gagnante et son invité(e) doivent être disponibles pour voyager à tout moment à ces dates. La valeur approximative au détail est de 6 500 \$ CA et ne peut être échangée, en totalité ou en partie, contre de l'argent comptant, ni être transférée (à la discrétion du commanditaire du concours). La valeur au détail approximative peut varier selon l'adresse du domicile de la personne gagnante. La personne gagnante et son invité(e) doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation sur place d'une pièce d'identité avec photo valide pour une vérification de l'âge ou à des fins d'identification, si cela est demandé. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter les sections « **Conditions relatives aux billets** » et « **Conditions relatives au voyage** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Voyage pour assister au Festival Chasing Summer** »).

11. Un (1) voyage pour deux (2) personnes pour assister au YQM Country Fest à Dieppe, au Nouveau-Brunswick.

Un (1) voyage à Dieppe, au Nouveau-Brunswick, pour une (1) personne gagnante et son invité(e) (deux [2] personnes au total), y compris le billet d'avion aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international canadien le plus proche du domicile de la personne gagnante, (ou un montant pouvant aller jusqu'à 500 \$ CA pour le transport si la personne gagnante habite à moins de 400 km du centre-ville de Moncton, à la discrétion du commanditaire du concours), deux (2) billets pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister au YQM Country Festival (du 22 au 24 août 2024) (les sièges seront sélectionnés par le commanditaire du concours), trois (3) nuitées (en occupation double) à l'hôtel sélectionné par le commanditaire du concours, le transport terrestre entre l'aéroport et l'hôtel, et entre l'hôtel et le lieu du festival aux dates choisies (telles que déterminées par le commanditaire du concours), un montant de 400 \$ CA en argent de poche (payable uniquement à la personne gagnante sous forme de virement bancaire Interac ou de carte de crédit prépayée, à la discrétion du commanditaire du concours), ainsi que les taxes sur les services compris dans le prix. Les dates de voyage sont du 22 au 25 août 2024 (sous réserve de modifications à la discrétion du commanditaire du concours). La personne gagnante et son invité(e) doivent être disponibles pour voyager à tout moment à ces dates. La valeur approximative au détail est de 6 500 \$ CA et ne peut être échangée, en totalité ou en partie, contre de l'argent comptant, ni être transférée (à la discrétion du commanditaire du concours). La valeur au détail approximative peut varier selon l'adresse du domicile de la personne gagnante. La personne gagnante et son invité(e) doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement, y compris,

mais sans s'y limiter, la présentation sur place d'une pièce d'identité avec photo valide pour une vérification de l'âge ou à des fins d'identification, si cela est demandé. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives au voyage** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Voyage pour assister au YQM Country Fest** »).

Expériences et marchandise à gagner

1. Deux (2) billets pour assister à un concert au Budweiser Stage à Toronto, en Ontario

Une (1) paire de billets pour une (1) personne gagnante et son invité(e) pour assister à un (1) concert au Budweiser Stage pendant la saison des spectacles 2024, tel que choisi par la personne gagnante. La valeur au détail approximative totale d'un prix est de 300 \$ CA. Les billets sont échangeables jusqu'au 31 décembre 2024 ou jusqu'à épuisement des stocks. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter les sections « **Conditions relatives aux billets** » et « **Conditions relatives aux expériences et à la marchandise** » pour obtenir plus de détails (chacune, une « **Expérience pour assister à un concert au Budweiser Stage** »).

2. Deux (2) billets pour assister au Calgary Stampede à Calgary, en Alberta

Une (1) paire de billets pour une (1) personne gagnante et son invité(e) pour assister au Calgary Stampede (du 5 au 7 juillet 2024). La valeur au détail approximative totale d'un prix est de 80 \$ CA. Les billets sont échangeables jusqu'au 10 juin 2024. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives aux expériences et à la marchandise** » pour obtenir plus de détails (chacune, une « **Expérience pour assister au Calgary Stampede** »).

3. Deux (2) billets pour assister au George Street Festival à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador

Une (1) paire de billets pour une (1) personne gagnante et son invité(e) pour assister au George Street Festival (du 5 au 7 août 2024). La valeur au détail approximative totale d'un prix est de 450 \$ CA. Les dates des billets seront déterminées par le commanditaire du concours à sa seule discrétion et sont soumises à la disponibilité. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives aux expériences et à la marchandise** » pour obtenir plus de détails (chacune, une « **Expérience pour assister au George Street Festival** »).

4. Deux (2) billets pour assister au festival ÎLESONIQ à Montréal, au Québec

Une (1) paire de billets d'admission générale pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister au festival ÎLESONIQ au parc Jean-Drapeau (les 10 et 11 août 2024). La valeur au détail approximative totale d'un prix est de 670 \$ CA. Le prix doit être réclamé avant le 19 juillet 2024. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la

section « **Conditions relatives aux expériences et à la marchandise** » pour obtenir plus de détails (chacune, une « **Expérience pour assister au festival ÎLESONIQ** »).

5. Deux (2) billets pour assister au Cavendish Beach Music Festival à Cavendish, à l'Île-du-Prince-Édouard

Une (1) paire de billets pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister au Cavendish Beach Music Festival (du 5 au 7 juillet 2024). La valeur au détail approximative totale d'un prix est de 500 \$ CA. L'emplacement des sièges sera déterminé par le commanditaire du concours à sa seule discrétion et est soumis à la disponibilité. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives aux expériences et à la marchandise** » pour obtenir plus de détails (chacune, une « **Expérience pour assister au Cavendish Beach Music Festival** »).

6. Deux (2) billets pour assister au VELD Music Festival à Toronto, en Ontario

Une (1) paire de billets d'admission générale pour la personne gagnante et son invité(e) pour assister au VELD Music Festival (du 2 au 4 août 2024). La valeur au détail approximative totale d'un prix est de 800 \$ CA. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter les sections « **Conditions relatives aux billets** » et « **Conditions relatives aux expériences et à la marchandise** » pour obtenir plus de détails (chacune, une « **Expérience pour assister au VELD Music Festival** »).

7. Cinq (5) cartes-cadeaux numériques NFLshop.ca

Il y a cinq (5) prix à gagner, chacun consistant en une (1) carte-cadeau numérique NFLShop.ca d'une valeur de 500 \$ CA. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives aux expériences et à la marchandise** » pour obtenir plus de détails (chacune, une « **Carte-cadeau NFLshop.ca** »).

8. Cinq (5) ensembles pour le barbecue

Il y a cinq (5) prix à gagner, chacun consistant en un (1) ensemble pour le barbecue comprenant : un (1) barbecue, un (1) ensemble d'ustensiles pour le barbecue et un (1) parasol pour le patio. La valeur au détail approximative totale de chaque prix est de 650 \$ CA. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives aux expériences et à la marchandise** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Ensemble pour le barbecue** »).

9. Cinq (5) ensembles de jeux pour les longues fins de semaine

Il y a cinq (5) prix à gagner, chacun consistant en un (1) ensemble de jeux pour la cour arrière comprenant : un (1) jeu de pong sur gazon, un (1) jeu de poches, deux (2) chapeaux de cowboy et un (1) haut-parleur Bluetooth. La valeur au détail approximative totale de chaque prix est de 500 \$ CA. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives aux expériences et à la marchandise** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Ensemble de jeux pour les longues fins de semaine** »).

10. Cinq (5) ensembles pour relaxer dans la cour arrière

Il y a cinq (5) prix à gagner, chacun consistant en un (1) ensemble pour relaxer dans la cour arrière comprenant : une (1) glacière Bud Light de 50 L, une (1) serviette de plage, un (1) haut-

parleur Bluetooth et un (1) gobelet. La valeur au détail approximative totale de chaque prix est de 550 \$ CA. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives aux expériences et à la marchandise** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Ensemble pour relaxer dans la cour arrière** »).

11. Cinq (5) cartes-cadeaux numériques UFCstore.com

Il y a cinq (5) prix à gagner, chacun consistant en une (1) carte-cadeau numérique UFCstore.com d'une valeur de 500 \$ CA. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives aux expériences et à la marchandise** » pour obtenir plus de détails (chacune, une « **Carte-cadeau UFCstore.com** »).

12. Cinq (5) ensembles pour un bar à la maison

Il y a cinq (5) prix à gagner, chacun consistant en un (1) réfrigérateur minibar, une (1) enseigne lumineuse Bud Light, cent (100) sous-verres, un (1) tapis de bar et un (1) décapsuleur. La valeur au détail approximative totale de chaque prix est de 750 \$ CA. Des conditions supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la section « **Conditions relatives aux expériences et à la marchandise** » pour obtenir plus de détails (chacun, un « **Ensemble pour un bar à la maison** »).

6. CONDITIONS RELATIVES AUX BILLETS : L'alcool ne fait pas partie du prix. La personne gagnante et son invité(e) sont responsables des dépenses qui ne sont pas expressément décrites comme faisant partie du prix applicable, y compris, mais sans s'y limiter, tous les coûts liés au voyage, au transport, à la nourriture et aux boissons, aux communications, aux activités, ainsi que toutes les dépenses personnelles et les taxes associées. Les billets sont soumis à la disponibilité de la programmation, à la capacité du lieu, et aux restrictions liées à l'âge et à l'artiste (le cas échéant). Le choix des sièges pour assister au concert (le cas échéant) est laissé à l'entière discrétion de Live Nation. Le stationnement, le voyage et l'hébergement ne sont pas inclus (sauf si cela est précisé dans la description de chaque prix) et relèvent de la seule responsabilité de la personne gagnante et de son invité(e). La méthode de livraison des billets est laissée à l'entière discrétion de Live Nation. Les billets seront soit envoyés à la personne gagnante par courrier, par courriel ou par billetterie mobile, soit déposés à la billetterie du site le jour de l'événement sélectionné, au nom de la personne gagnante. La personne gagnante doit être présente pour récupérer les billets et elle devra présenter une pièce d'identité avec photo valide pour récupérer les billets à la billetterie. La personne gagnante et son invité(e) doivent avoir au moins dix-neuf (19) ans. Live Nation se réserve le droit de retirer la totalité ou une partie du prix à toute personne gagnante ou à l'invité(e) d'une personne gagnante qui, de l'avis de Live Nation ou du personnel du lieu, peut, à sa seule discrétion, être en état d'ébriété, représenter un risque pour la sécurité, avoir enfreint une politique ou une loi du lieu, ou discréditer Live Nation. La personne gagnante doit choisir trois (3) concerts potentiels auxquels elle assistera à partir de la liste des concerts présentés au Budweiser Stage pendant la saison 2024. Cette liste est fournie par le commanditaire du concours dans les trois (3) jours suivant la date à laquelle la personne a été déclarée gagnante. Le commanditaire du concours et Live Nation s'efforceront de remettre au gagnant des billets pour assister à l'un (1) de ces concerts. **Le commanditaire du concours ne peut garantir que les billets pour le concert sélectionné par la personne gagnante seront disponibles.** Si la personne gagnante ne fournit pas au commanditaire du concours une liste des concerts dans les 72 heures, elle risque de perdre son prix. La personne gagnante comprend qu'il existe des risques inhérents au fait de se trouver dans des espaces publics et que ces risques peuvent être présents avant, pendant et après le concert Budweiser. La revente de billets est interdite. En réclamant des billets, vous acceptez les [conditions d'utilisation](#) de Live Nation et vous

acceptez de vous conformer aux mesures de santé et de sécurité en vigueur au moment de l'événement sélectionné, qui peuvent inclure, sans s'y limiter, le port de masques, la fourniture d'une preuve de vaccination ou d'une preuve d'un test de dépistage de COVID-19 négatif. En cas d'annulation de l'événement, vous serez informé dès que possible.

7. CONDITIONS RELATIVES AUX EXPÉRIENCES ET À LA MARCHANDISE : L'alcool ne fait pas partie du prix. Les personnes gagnantes sont responsables de toutes les dépenses et de tous les frais non indiqués dans la description du prix, y compris, mais sans s'y limiter, les billets d'avion, le transport et l'hébergement, et de toutes les dépenses personnelles liées à l'expérience. Le commanditaire du concours se réserve le droit de remplacer la marchandise et les billets par un prix de valeur égale ou supérieure, à sa seule discrétion. Si vous êtes confirmée comme personne gagnante d'une marchandise, vous serez automatiquement redirigée vers un panier d'achats numérique qui contiendra votre prix. Franchissez les étapes de validation et remplissez la déclaration de conformité et le formulaire d'exonération de prix (le cas échéant) afin que votre prix puisse vous être expédié sans frais. Le commanditaire du concours enverra toute marchandise directement à l'adresse que la personne gagnante confirmée aura indiquée au moment du paiement. Le commanditaire du concours ne livrera pas à une boîte postale. La livraison peut prendre jusqu'à 14 jours après la confirmation de la commande. Le commanditaire du concours n'est pas responsable des prix une fois qu'ils ont été expédiés.

8. CONDITIONS RELATIVES AUX VOYAGES : L'alcool ne fait pas partie du prix. Le commanditaire du concours se réserve le droit de remplacer le prix par un prix de valeur égale ou supérieure, à sa seule discrétion. La personne gagnante et son invité(e) sont responsables des dépenses qui ne sont pas expressément décrites comme faisant partie du prix, y compris, mais sans s'y limiter, les documents de voyage (pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement et toute preuve médicale de vaccination/test exigée par les gouvernements ou les fournisseurs au moment du voyage), les assurances, les pourboires, les frais de bagages supplémentaires, les transports supplémentaires, la nourriture et les boissons, les communications, les activités et toutes les dépenses personnelles et les taxes associées. La personne gagnante doit détenir une carte de crédit valide pour l'enregistrement, les frais accessoires et les dépôts de garantie exigés par l'hôtel au moment du voyage. Avant de recevoir le prix, la personne gagnante et son invité(e) doivent signer une déclaration de conformité et un formulaire d'exonération de prix (défini ci-dessous) qui leur seront fournis par le commanditaire du concours. Le commanditaire du concours ne sera pas tenu responsable si le voyage devait être entravé ou refusé pour des raisons ou des décisions des autorités gouvernementales (fédérales ou provinciales) ou des autorités sanitaires régionales. Des restrictions de voyage régionales peuvent s'appliquer. Veuillez consulter les directives locales, provinciales et fédérales concernant les restrictions de voyage liées à la COVID-19 avant de voyager. Le commanditaire du concours ne sera pas tenu responsable si l'entrée sur le site est refusée pour des raisons ou des décisions des autorités gouvernementales (fédérales ou provinciales) ou des autorités sanitaires régionales. Le commanditaire du concours n'est pas responsable si l'événement associé au prix est annulé pour quelque raison que ce soit.

9. DISPONIBILITÉ DES PRIX. Les prix seront attribués aux personnes gagnantes potentielles sur la base du principe du premier arrivé, premier servi. Le nombre de prix offerts pour une période de prix donnée diminuera au fur et à mesure que des prix seront gagnés et réclamés. La disponibilité des prix sera systématiquement actualisée sur le site Web du concours afin d'afficher tous les prix disponibles au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et réclamés, mais le site Web du concours n'est pas une garantie de la disponibilité des prix. Les personnes gagnantes potentielles pourront choisir parmi les prix disponibles sur le site Web du concours uniquement après avoir été déclarées gagnantes. Lorsqu'un prix a été réclamé, les personnes gagnantes potentielles suivantes ne pourront plus utiliser leur participation quotidienne pour sélectionner ce prix sur le

site Web du concours, et ce, jusqu'à la fin de la période de validité du prix. Une fois que tous les prix d'une catégorie de prix ont été réclamés pendant une période de prix, les personnes participantes ne pourront plus attribuer leur participation quotidienne à cette catégorie de prix. Si tous les prix des deux catégories de prix ont été réclamés au cours d'une période de prix, les personnes participantes admissibles devront retenter leur chance au cours de la période de prix suivante. Les prix ne sont pas transférables et ne peuvent être échangés contre de l'argent. Aucune substitution de prix, sauf par le commanditaire du concours, qui se réserve le droit de remplacer un prix par un autre de valeur égale ou supérieure.

10. ATTRIBUTION DES PRIX : Les personnes qui ont gagné un prix instantané dans une catégorie de prix seront invitées à choisir un (1) prix parmi les prix disponibles au cours de la période de prix hebdomadaire. Les personnes gagnantes potentielles d'un voyage seront invitées à choisir un prix parmi la liste des voyages disponibles pour la période de prix applicable. Les personnes gagnantes potentielles de marchandise ou de billets seront invitées à choisir leur prix parmi la liste des marchandises et des billets disponibles pour la période de prix applicable.

Avant l'attribution d'un prix, la personne gagnante potentielle devra répondre correctement à une question d'arithmétique réglementaire chronométrée et se conformer au présent règlement du concours pour être admissible à gagner. La personne gagnante du prix et son invité(e) (le cas échéant) devront lire et reconnaître avoir lu et compris le règlement officiel et libérer le commanditaire du concours, les autorités provinciales en matière d'alcool, les fournisseurs de prix et chacun de leurs sociétés affiliées, sociétés mères, filiales, conseiller(-ère)s professionnel(le)s, les autorités provinciales en matière d'alcool et agences de publicité et de promotion, ainsi que leurs dirigeant(e)s, administrateur(-trice)s, employé(e)s, mandataires ou agent(e)s respectif(-ive)s (collectivement, les « **parties exonérées** ») de toute responsabilité découlant de, en vertu de ou à la suite de l'exécution du concours, y compris, mais sans s'y limiter, la responsabilité découlant de l'acceptation et de l'utilisation des prix tels qu'attribués, de l'administration du concours et de la sélection d'une personne gagnante potentielle (« **formulaire d'exonération de prix** »).

Les personnes gagnantes potentielles d'un voyage seront informées par le commanditaire du concours à l'adresse électronique associée au compte du participant dans les trois (3) jours suivant le gain d'un prix (l'« **avis** »). Si la personne n'a pas répondu à l'avis dans les trois (3) jours suivant la réception de cet avis, le prix peut être réinscrit sur la liste des prix disponibles pour la période de prix hebdomadaire, à l'entière discrétion du commanditaire du concours. Les personnes gagnantes d'un prix dans les catégories « Marchandise » et « Billets » ne seront pas contactées par le commanditaire du concours.

Le prix doit être accepté tel que décerné. Le prix n'est pas transférable et n'est pas échangeable contre de l'argent comptant ou d'autres cartes, comme l'exige la loi. Aucune substitution, sauf par le commanditaire du concours, qui se réserve le droit de remplacer un prix ou une partie d'un prix par un prix de valeur égale ou supérieure. Toutes les décisions du commanditaire du concours sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un appel. Si la livraison ne peut être effectuée à la suite d'efforts raisonnables de la part du commanditaire du concours, le prix peut être annulé.

Le commanditaire du concours ne communiquera pas avec les personnes participantes, sauf avec les personnes participantes sélectionnées. Le commanditaire du concours n'est pas responsable du fait que, pour quelque raison que ce soit, une personne participante sélectionnée ne reçoive pas d'avis ou que le commanditaire du concours ne reçoive pas la réponse d'une personne participante sélectionnée. En participant à toute partie du concours, toutes les personnes participantes, si elles gagnent, consentent à l'utilisation de leur nom, de leur pseudo sur les médias sociaux, de leur adresse (ville uniquement), de leur photo ou de leur image sur bande vidéo, ainsi

que du contenu de leur participation, en totalité ou en partie, à des fins publicitaires et promotionnelles, sans aucune compensation.

11. **CHANCES** : Les chances de gagner un prix instantané dépendent du nombre et du moment des participations ainsi que du prix potentiel choisi pour chaque participation quotidienne. Il y a quarante (40) prix à gagner pendant chaque période de prix. Le nombre de prix à gagner diminuera au fur et à mesure que les prix seront gagnés et réclamés.

12. **EXONÉRATION** : En participant à ce concours, toutes les personnes participantes déclarent avoir lu, compris et respecté le règlement et consenti à l'utilisation de leur nom, de leur information biographique ou de leur portrait aux fins de publicité et de promotion sans autre compensation, acceptent de respecter toutes les décisions du commanditaire du concours (qui sont définitives) et acceptent de libérer et de dégager de toute responsabilité les parties exonérées en lien avec la participation à ce concours ou de tout prix attribué. Les parties exonérées ne sont pas responsables des défaillances techniques, matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit, des connexions réseau perdues ou indisponibles, des transmissions informatiques échouées, incomplètes, brouillées ou retardées, y compris les participations perdues, détournées ou corrompues, des dommages causés par un virus, un ver ou un cheval de Troie ou de tout autre dommage pouvant limiter la capacité de la personne participante à s'inscrire au concours. Avant l'attribution d'un prix, les personnes gagnantes du prix peuvent être tenues de signer un formulaire d'exonération de responsabilité sous une forme acceptable pour les régies provinciales des alcools dégageant les parties exonérées de toute responsabilité découlant de la tenue du concours, notamment de la responsabilité découlant de l'acceptation et de l'utilisation des prix attribués, du déroulement du concours et du choix de la personne gagnante potentielle, ou en résultant.

13. **ÉNONCÉS GÉNÉRAUX** : Les participations quotidiennes obtenues de sources non autorisées ou qui ne sont pas originales ou qui sont illisibles, modifiées, reproduites, volées, contrefaites, irrégulières ou qui contiennent des erreurs d'impression ou autres sont nulles. Toutes les décisions du commanditaire du concours sont définitives. Le commanditaire du concours n'est pas responsable des erreurs relatives à l'offre ou à l'administration de ce concours, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs dans la publicité, le règlement du concours, la sélection des personnes gagnantes ou la distribution de tout prix. Dans le cas où, en raison d'une erreur d'impression ou de production, le nombre de prix réclamés serait supérieur au nombre de prix annoncé, le nombre de prix communiqué dans le présent règlement sera attribué, sans plus. Dans ce cas, un tirage au sort sera effectué parmi toutes les personnes demandeuses de prix admissibles après la date de clôture du concours pour attribuer les prix communiqués. Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales, municipales et locales applicables. Le commanditaire du concours se réserve le droit de modifier ou de résilier le présent concours en tout temps et sans préavis aux personnes participantes.

14. **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ** : Le commanditaire du concours respecte votre droit à la vie privée. Les renseignements personnels recueillis auprès des personnes participantes ne seront utilisés par le commanditaire du concours que pour administrer ce dernier et remplir les conditions d'attribution des prix et, uniquement si le consentement est donné au moment de l'inscription, pour fournir aux personnes participantes de l'information sur les promotions ou événements à venir du commanditaire du concours. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont le commanditaire du concours recueille, utilise et divulgue les renseignements personnels, veuillez consulter la politique de confidentialité du commanditaire du concours sur https://www.labatt.com/ca_en/privacy-policy.

Les personnes participantes peuvent supprimer elles-mêmes leur compte dans la section « Mon profil » sur le site Web du concours. Elles peuvent également faire supprimer leur compte à tout moment en en faisant la demande à privacyofficer@labatt.com. Une fois supprimés, les renseignements concernant la personne participante seront complètement effacés de la base de données, et la suppression du compte entraînera la suppression des coordonnées et des participations accumulées. Ce changement est irréversible. La personne participante comprend que ce compte est nécessaire pour participer au concours et que les participations accumulées au concours seront automatiquement perdues en supprimant le compte.

15. LITIGES :

RÉSIDENTES ET RÉSIDENTS DU QUÉBEC : SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES ET DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL, LES PERSONNES PARTICIPANTES ACCEPTENT EXPRESSÉMENT QUE LES TRIBUNAUX DU QUÉBEC AIENT LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE POUR TOUT DIFFÉREND OU LITIGE DÉCOULANT DE CE CONCOURS OU S'Y RAPPORTANT, ET ACCEPTENT DE SE SOUMETTRE À LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX DU QUÉBEC. LE LIEU DE TOUT DIFFÉREND OU LITIGE PRÉSENTÉ PAR UNE RÉSIDENTE OU UN RÉSIDENT DU QUÉBEC SERA MONTRÉAL, AU QUÉBEC.

RÉSIDENTES ET RÉSIDENTS DU CANADA, À L'EXCLUSION DU QUÉBEC : TOUTES LES QUESTIONS CONCERNANT L'INTERPRÉTATION, LA VALIDITÉ ET L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT OU LES DROITS ET OBLIGATIONS DE LA PERSONNE PARTICIPANTE ET DU COMMANDITAIRE RELATIVEMENT AU CONCOURS SERONT RÉGIÉS ET INTERPRÉTÉS CONFORMÉMENT AUX LOIS SUBSTANTIELLES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO, SANS ÉGARD AUX PRINCIPES EN MATIÈRE DE CONFLIT DE LOIS. TOUTES LES PERSONNES PARTICIPANTES CONSENTENT À LA JURIDICTION ET À LA COMPÉTENCE DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO.

16. MISE EN GARDE : Toute tentative délibérée par une personne participante ou par tout autre individu de modifier ou d'endommager toute participation ou de compromettre le déroulement légitime du concours constitue une violation des lois criminelles et civiles; si une telle tentative devait survenir, le commanditaire du concours se réserve le droit de disqualifier cette personne participante ou cet individu et de demander des dommages-intérêts ou d'entreprendre tout autre recours contre cette personne participante ou cet individu dans la mesure permise par la loi.

17. CONFLITS/DIVERGENCES : En cas de conflit entre les détails du concours du présent règlement et les détails du concours contenus dans les documents publicitaires du concours (et notamment, en ligne, au point de vente, à la télévision ainsi que dans la publicité imprimée, les emballages promotionnels et les autres médias promotionnels), les détails du concours tels qu'énoncés dans le présent règlement prévaudront.

ÎLESONIQ est une marque de commerce de Gestion Evenko Festival inc.

Live Nation est une marque déposée de Live Nation Worldwide, Inc.

Electric Island est une marque de commerce de 2353135 Ontario Ltd.

Escapade est une marque de commerce de 2617322 Ontario Inc.